

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 20

Artikel: Une idée en marche : la nécessité d'une école romande

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une idée en marche

La nécessité d'une école romande

La Société pédagogique romande, qui groupe une grande partie du corps enseignant de Suisse romande, tiendra son XXXe Congrès, à Bienne, les 23 et 24 juin prochains.

A cette occasion, un débat s'engagera sur un sujet fort important : l'harmonisation des structures et, dans toute la mesure du possible, des programmes scolaires de nos différents cantons.

Comme c'est là une question qui préoccupe beaucoup, non seulement les milieux de l'enseignement mais l'ensemble de la population (et spécialement les femmes qui s'occupent plus étroitement de leurs enfants que les hommes et auxquelles, par conséquent, les problèmes scolaires se posent plus directement), nous avons pensé exposer la direction de l'Ecole romande, qui a déjà fait l'objet de longues discussions au sein d'une Commission intercantonale, en publiant des extraits de l'important et passionnant rapport rédigé par M. Jean-Pierre Rochat, maître primaire supérieur à Blonay.

Rappelons quelques considérations qui justifient l'espoir de voir se réaliser cette fois les propositions de la Société pédagogique romande.

C'est d'abord, sur un plan tout à fait général, l'interdépendance croissante qui lie les peuples et les entraîne, non gré mal gré, à rechercher toujours davantage des solutions communes aux problèmes qui les touchent : « Le monde du XXe siècle, dit le professeur Veronese, directeur de l'UNESCO, est un monde sans élasticité ni vide, où chaque progrès comme chaque menace, où chaque problème comme chaque solution atteignent toutes les nations.

Pour s'en tenir au domaine national, on s'aperçoit de plus en plus du frein que constitue dans certains secteurs une structure fédéraliste qui n'a pas toujours évolué avec la souplesse suffisante. Le retard de notre réseau routier en est l'exemple le plus apparent, mais peut-être pas le plus grave. Les tribulations récentes de la Radio-télévision

dente nécessité de mettre en commun les forces vives des cantons : « Un véritable défi est aujourd'hui lancé au fédéralisme. Nous courons le risque de nous dissoudre si nous ne nous associons pas librement en vue d'accomplir des tâches communes. »

Dans le rapprochement de ces trois termes : s'associer — librement — tâches communes, c'est tout un programme en effet qui s'annonce, une méthode aussi pour régénérer des valeurs qui ont fait leurs preuves, mais que menace aujourd'hui la sclérose.

Un fédéralisme vivant

Il faut l'affirmer ici nettement : nous ne renions pas les traditions fédéralistes. La commission qui travaille depuis bientôt deux ans à l'élaboration du présent rapport est convaincue au contraire que rien ne saurait s'édifier de valable, dans le domaine qui l'intéresse, sans la coopération libre et spontanée des souverainetés cantonales. Un fédéralisme vivant, générateur d'idées et de comparaisons, ouvert aux suggestions du voisin, un désir général d'apporter sa pierre à l'édification commune, voilà, nous semble-t-il, la voie dans laquelle doit s'engager la réforme souhaitée.

Dans un coin de pays où se nouent chaque jour davantage des liens culturels, économiques et sociaux, il faudra bien que naisse un jour le souci de mûrir en commun les problèmes éducatifs. C'est dans ce but que nous œuvrons et non pas en faveur d'une organisation scolaire centralisée qui soumettrait à des règles uniformes l'ensemble des écoliers de la Suisse française. Jamais nous n'avons songé un instant à un régime monolithique aussi contraire aux traditions qu'aux conditions éthiques et confessionnelles des diverses communautés constituant la Suisse romande.

Est-ce attenter à l'autonomie de nos cantons que de leur proposer la recherche commune d'un statut scolaire idéal, les réussites des uns et des autres — comme leurs expériences négatives d'ailleurs — fournissant autant de matériaux aux bâtisseurs ? Dans ce cadre établi d'un commun accord, les cantons ne pourront-ils pas dépenser toute l'ingéniosité qu'ils voudront pour améliorer leurs écoles et les adapter aux conditions locales ? Les fédéralistes les plus convaincus ne sauraient contester que cette politique en matière scolaire, loin de conduire à un nivellement fâcheux, offrirait au contraire un moyen efficace de renforcer l'émulation intercantonale, fondement même d'un sain fédéralisme.

Des préoccupations semblables aux nôtres se retrouvent dans un mouvement lancé l'an dernier dans les milieux artistiques et littéraires. Sur l'initiative de M. Weber-Perret, homme de lettres à Genève, une « Commission pour une collaboration culturelle romande » s'est constituée, groupant des artistes, poètes et écrivains des six cantons d'expression française.

Cette aspiration à l'union des milieux culturels romands est significative. Eux aussi, individualistes pourtant par essence, prennent de plus en plus conscience que la Suisse romande est autre chose que « cette région de Suisse où l'on parle français », et que l'asphyxie la guette si un esprit nouveau ne l'an-

lant dans l'effort commun cadres et travailleurs sans souci de leur origine. Le déferlement sur la Côte vaudoise du trop-plein de l'activité et de la population de Genève est un fait qu'accuse déjà la proche ouverture de l'autoroute. L'enchevêtrement des frontières dans la Broye, joint à l'industrialisation des bourgs agricoles de Moudon, Payerne, Estavayer et bientôt Avenches, amène une inter-pénétration croissante des populations friburgeoises et vaudoises. Il en est certainement de même entre les Franches-Montagnes et La Chaux-de-Fonds, et ailleurs encore.

L'achèvement du réseau routier, le canal du Rhône au Rhin, l'implantation souhaitée de centrales atomiques vont accentuer encore ces phénomènes d'osmose.

Or, ceux-ci ont pris déjà des proportions considérables, si l'on s'en réfère aux données statistiques. Les chiffres du dernier recensement fédéral ne sont pas encore tous connus, mais une extrapolation prudente permet d'affirmer par exemple que Genève abrite aujourd'hui plus de 90 000 ressortissants d'un autre canton romand, tandis que 70 000 Fribourgeois, pour le moins, vivent hors de chez eux en terre romande.

Nous pourrions multiplier les chiffres, mais est-ce bien nécessaire ? L'on s'explique mieux maintenant la sourde impatience manifestée dans certains milieux économiques face à l'hermétisme de nos frontières cantonales en matière scolaire.

Optimisme prudent

Il serait faux toutefois d'afficher un optimisme exagéré et de s'imaginer que la Suisse romande est prête à marcher dans nos pas.

Actuellement :

L'entrée au collège a lieu :
à 10 ans pour les Vaudois
à 11 ans pour les Juraissiens
à 12 ans pour les Neuchâtelois
à 13 ans pour les Fribourgeois et Genevois

Le système métrique s'étudie :

à 10 ans dans le canton de Genève
à 12 ans dans le canton de Vaud

L'accord du participe passé :

à 12 ans dans le canton de Genève
à 14 ans dans le canton du Valais

L'étude des fractions ordinaires :

à 11 ans pour le Jura bernois
à 13 ans et demi pour Vaud

L'étude de l'allemand commence :

à 10 ans dans le canton de Vaud
à 13 ans et demi dans celui de Fribourg

L'étude du latin :

à 12 ans pour Vaud
à 13 ans et demi pour Genève

L'étude de l'anglais :

à 13 ans pour Vaud
à 16 ans et demi pour Genève.

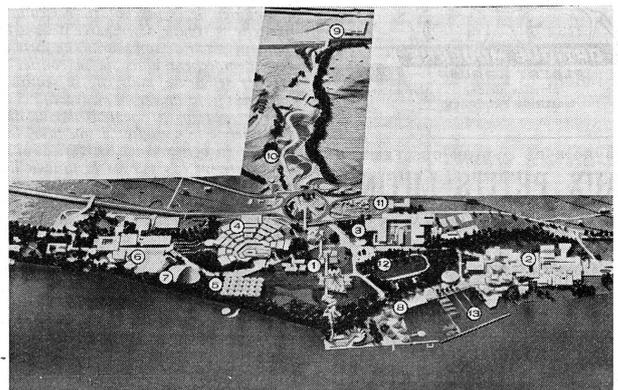
Et ce ne sont que quelques exemples ! Que deviennent, dans tout cela, les enfants ayant dû changer de canton en âge de scolarité, enfants dont le nombre a augmenté dans une large mesure ces dernières années et qui continuera certainement à s'accroître ?

Une conversion trop rapide de l'opinion aurait d'ailleurs quelque chose de factice, et un accord trop promptement acquis ne laisserait pas d'inquiéter ceux qui connaissent le prix du temps dans la maturation des problèmes de ce genre.

Et la participation féminine à L'EXPO 64 ?

(Suite de la page 1)

| | DAMES | MESSIEURS | | |
|---|-------|-----------|--|---------|
| Haute Commission | 8 | 265 | Commission transports interurbains | — 26 |
| Comité d'organisation | 4 | 54 | Commission de police | — 20 |
| Commission de l'organisation administrative | — | 6 | Commission des finances | — 36 |
| Commission | — | — | Commission des exposants | 2 76 |
| Commission d'études juridiques | — | 9 | Commission agricole | 2 57 |
| Comité de coordination | — | 11 | Cessions commerciales | — 45 |
| Commission de propagande | 2 | 30 | Commission de la main-d'œuvre | — 23 |
| Commission d'information | 1 | 62 | Sous-commission architecture | — 32 |
| Commission des manifestations et congrès | 1 | 104 | Sous-commission « Art de vivre » | 6 95 |
| Commission du logement | — | 12 | Sous-commission « Communications et transports » | — 23 |
| Commission transports urbains et internes | — | 55 | Sous-commission « Industrie et artisanat » | — 69 |
| | | | Sous-commission « Les Echanges » | — 14 |
| | | | Sous-commission « La Terre et la Forêt » | 1 68 |
| | | | | 27 1192 |
| | | | Soit 2,2 % | |



MAQUETTE DE L'EXPOSITION SUISSE

- Partie générale (du N. au S.) : « L'histoire » — « Un jour en Suisse » — « La Suisse face à son avenir »
- L'art de vivre (« Joie de vivre » — « Eduquer et créer »)
- Les communications et les transports
- L'industrie et l'artisanat
- Les échanges
- La terre et la forêt
- Hall des fêtes
- Restaurants et attractions (La Suisse touristique)
- Gare spéciale de Sévelin
- Vallée de la Jeunesse
- Bâtiment administratif
- Stade
- Port



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44

Une idée pas nouvelle :

En 1898, à Bienne, un congrès de la Société pédagogique romande étudiait cette question :

« Établissement d'un programme minimum pour les écoles primaires de la Suisse romande et, autant que possible, unification des moyens d'enseignement. ... 64 ans on passe... et les régimes scolaires romands sont toujours aussi disparates. »

en sont un autre. Fâcheuse est aussi l'absence de toute péréquation financière intercantonale dans le domaine de l'assistance. Quand à l'inquiétante et bientôt dramatique pollution de nos rivières et de nos lacs, nul ne contestera que, sur ce point aussi, des solutions cantonales n'ont plus cours.

Quoique moins directement sensible aux réactions populaires, le manque de coordination dans le secteur de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur pourrait conduire, à longue échéance, à de plus redoutables mécomptes. Parlant des moyens d'accélérer la formation d'une élite scientifique et technique, le directeur de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne ne craint pas d'affirmer : « La structure fédérale de la Suisse est une entrave sérieuse à la réalisation de tels projets. Les cantons estiment, avec plus ou moins de raison, que cette tâche dépasse leurs moyens, tout en défendant cependant le principe de leur autonomie dans le domaine de l'instruction publique... La Confédération, elle, se montre extrêmement soucieuse de ménager les susceptibilités des cantons, en même temps que sa bourse. Cet échange de politesses pourrait durer indéfiniment. Il y a 50 ans, ce petit jeu aurait été amusant à observer, aujourd'hui, il est dangereux. »

Dans une conférence tenue en juin 1961, le regretté Rodolphe Rubattel défendait « une conception en quelque sorte dynamique du fédéralisme, qui devrait désormais se substituer à un cantonalisme étroit, principalement fait de résistance, de refus et d'opposition. » Mais c'est le conseiller d'Etat vaudois Guisan, personnalité marquante d'un parti attaché plus que tout autre aux valeurs fédéralistes, qui formule avec le plus de bonheur cette évi-

Pour l'arithmétique, les écoles primaires des six cantons sont dotés de six manuels différents.

Même remarque pour les manuels de géométrie, de sciences et d'anglais utilisés à l'école secondaire.

Mais cinq cantons sur six ont pu s'entendre pour adopter le même cours d'allemand.

me. « Besoin pour nous Romands de prendre conscience, d'unir nos forces », disait déjà Ramuz dans *Besoin de grandeur*. « Notre vie intellectuelle s'ensable dans la médiocrité, parce que chaque canton se prend pour le centre du monde, écrit Maurice Zermatten. » On ne saurait parler plus net.

Pressions économiques et sociales

Un rapide tour d'horizon fait apparaître que les frontières cantonales craquent un peu partout sous la pression conjuguée de l'industrie et de la démographie. Le complexe pétrochimique en création dans la plaine du Rhône, à cheval sur Valais et Vaud, puisera sa main-d'œuvre dans les deux cantons, mé-